

A3 : Motion pour l'élaboration d'un catalogue de frais pour la JS

Motion à l'attention de l'assemblée des délégué·es de la JS Suisse du 11 novembre à Lucerne (LU)

Signataires : Kilian Teubner (Obwald), Urs Joller (Obwald), Dario Bellwald (Obwald), Tim Joller (Obwald), Mario Huber (Zoug), Xiao Ember (Zoug), Pascal Tarnowski (Zoug), Larissa Küng (Obwald), Anna Maria Mathis (Obwald)

Le comité directeur de la JS Suisse est responsable de l'élaboration d'un catalogue de frais tenant compte des différentes situations des bénéficiaires de frais. Celui-ci devrait entrer en vigueur à l'assemblée annuelle 2024.

Motif : L'engagement de nos membres ne doit pas dépendre de leur situation financière !

Actuellement, les membres du comité directeur de la JS Suisse sont indemnisé·es de manière forfaitaire à hauteur de 300 CHF par semestre. Ne sont pas pris en compte les lieux où ils et elles doivent se rendre pour d'éventuelles réunions, assemblées, actions ou autres, ni les abonnements qu'ils et elles possèdent déjà. Une indemnisation forfaitaire est aussi prévue pour les nouveaux postes créés par la réforme structurelle. Cela peut rapidement devenir un facteur d'exclusion pour les personnes qui ont de longs trajets à faire. Les militant·es disposant de moyens financiers plus modestes doivent en outre pouvoir facturer les repas ou d'autres dépenses indispensables qui surviennent pendant l'activité pour la JS Suisse.

L'élaboration du catalogue de frais doit prendre en compte toutes les positions élues de la JS Suisse. Le catalogue est établi de manière à prendre en compte les différentes situations de vie possibles et doit être élaboré d'ici l'assemblée annuelle 2024, c'est-à-dire à temps pour la mise en place des pôles.

Recommandation du Comité directeur : refuser

Nous sommes d'accord que l'engagement de nos membres ne doit pas dépendre de leur situation financière. Cependant, la JS Suisse n'a actuellement pas beaucoup de moyens financiers, c'est pourquoi nous ne pouvons pas nous permettre financièrement de proposer un tel catalogue de frais comme les dépositaires le demandent.

D'une part, nous ne pouvons pas nous permettre de financer divers frais, comme un repas pour les participant·es, ce que l'on peut constater dans le déficit des comptes annuels (que vous pouvez trouver sur le site web de la JS Suisse). En outre, il est écrit "le catalogue des frais doit tenir compte de toutes les personnes élu·es". - au sein de la JSS, d'innombrables personnes travaillent sans relâche, y compris des membres non élu·es. Faire une différence ici ne serait pas juste. En outre, prendre en compte toutes les personnes dans les pôles est simplement trop et, là encore, notre situation financière ne le permet pas.

Oui, la direction est indemnisée de manière forfaitaire, mais on attend d'elle qu'elle soit présente à chaque évènement. On attend par exemple d'elles-eux qu'elles-ils se rendent au moins toutes les deux semaines à Berne pour la séance du CD, qu'elles-ils assistent à tous les camps et assemblées de la JS Suisse et qu'elles-ils soutiennent diverses sections sur place. Les frais du Comité directeur et des membres des pôles ne sont donc pas comparables (les membres du Comité directeur ne sont pas payé-es autrement, ces frais sont leur seul revenu). De nombreux-ses membres du CD ont un AG justement parce qu'elles-ils sont dans le CD - distinguer ici qui possède déjà un AG ou non n'a pas beaucoup de sens.

La JSS a en outre budgété chaque année un montant pour les remboursements. Ce budget prend en compte les frais de déplacement pour les évènements de la JSS. Les membres disposant de peu de moyens financiers peuvent donc déjà être soutenus financièrement. Le CD reconnaît que cette offre n'était pas particulièrement accessible par le passé et souhaite donc la rendre plus accessible à l'avenir aux membres disposant de moyens financiers plus modestes. Désormais, cette offre sera communiquée lors de la présentation des comptes annuels et sera communiquée plus clairement aux membres d'un pôle, afin de rendre l'offre plus accessible.